



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REX  
(Deux-Sèvres)

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 23 janvier 2020 20h00

Présents : MM. A. LIAIGRE M. JAROS J. GUICHETEAU P. BAUDOUIN D. QUERTAIN P. PELLOQUIN  
T. MACOIN T.M. MORALES C. DENIS.  
Absente excusée : M.T. CHAUVINEAU (a donné pouvoir de vote à C. DENIS)  
Secrétaire de séance : M. JAROS

A. LIAIGRE		T.M. MORALES	
M. JAROS		D. QUERTAIN	
J. GUICHETEAU		C. DENIS	
M.T. CHAUVINEAU	Absente excusée	P. PELLOQUIN	
T. MACOIN		P. BAUDOUIN	

**DCM-01-23012020**

**FINANCES LOCALES/CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES**

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 06 janvier 2020

**Vu :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts
- La délibération de la CAN n° C-01-09-2019 du 23 septembre 2019 adoptant le transfert des contingents SDIS communaux auprès de la CAN
- L'arrêté préfectoral du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de la CAN au 1er janvier 2020
- La décision approuvant le rapport modifié de la CLECT en date du 6 janvier 2020

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, portant sur l'évaluation des charges liée au transfert des contingents SDIS communaux à la CAN au 1<sup>er</sup> janvier 2020, a été adopté à l'unanimité le 6 janvier 2020. Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal selon les dispositions réglementaires en vigueur.

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- ❖ Approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération du Niortais réunie le 06 janvier 2020.

**LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE**

POUR : 10

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

## COMMANDE PUBLIQUE/MARCHES PUBLICS

## Restructuration et rénovation de la salle socio-culturelle. Demande de subvention DETR

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite s'engager sur un projet de restructuration et de rénovation de la salle socio-culturelle.

Le projet d'aménagement prévoit :

- La création d'une entrée sécurisée et protégée du domaine public
- La restructuration de la salle dans le but de l'agrandir et de la rendre plus modulable pour les différentes activités des associations
- La création d'un bloc sanitaire accessible aux personnes handicapées,
- La restructuration de l'office et l'espace convivialité autour du bar
- L'amélioration de l'isolation thermique
- La création d'un système d'assainissement non collectif pour la salle des fêtes et les salles associatives (18 équivalents habitants.)

Les éléments pris en compte dans la conception du projet sont les suivants :

- Valorisation du patrimoine existant,
- Intégration au bâti existant pour former un ensemble homogène,
- Prise en compte de l'accessibilité handicapé,
- Mise en sécurité des locaux,
- Confort thermique des locaux (Isolation, ventilation, chauffage),
- Confort acoustique intérieur des locaux,
- Durabilité des matériaux employés,
- Coût d'exploitation.

**Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 283.698,75 € HT, soit 340.438,50 € TTC.**

Cette opération serait susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- ❖ Arrête le projet tel que défini ci-dessus
- ❖ Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux (DETR)
- ❖ Adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
<i>Coût des travaux d'aménagement</i>	248.500,00€	<i>DETR</i>	113.479,50€
<i>Honoraires Maîtrise d'Œuvre</i>	29.198,75€	<i>Région Nouvelle-Aquitaine– Cluster Ruralité</i>	50.000,00€
<i>Mission coordonnateur SPS</i>	2.500,00€	<i>Commune (autofinancement et/ou emprunt)</i>	120.219,25€
<i>Mission CT Handicap et sismicité</i>	3.500,00€		
<b>Montant total HT</b>	<b>283.698,75€</b>	<b>Montant total HT</b>	<b>283.698,75€</b>
<b>Montant total TTC</b>	<b>340.438,50€</b>	<b>Montant total TTC</b>	<b>340.438,50€</b>

- ❖ La présente délibération sera transmise en Préfecture des Deux-Sèvres pour enregistrement

**COMMANDE PUBLIQUE/MARCHES PUBLICS**

**Enfouissement des réseaux « rue Croix Picot (partie basse) », « rue Grande Fontaine », « rue du Port (entrée) ». Validation de programme et plan de financement prévisionnel**

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DCM-60-19122019**

La Commune de Saint-Georges-de-Rex envisage d'effectuer des travaux d'enfouissement des réseaux secs, « rue Croix Picot (partie basse) », « rue Grande Fontaine », « rue du Port (entrée) », à savoir : l'électricité basse tension (BT) et moyenne tension (HTA), l'éclairage public et les télécommunications.

La Commune est adhérente au Syndicat d'Electrification de la Région de Mauzé à qui elle a confié, par transfert de compétence, la gestion et la maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution publique d'électricité.

Le montage financier des travaux est estimé de la façon suivante :

Dépenses		Recettes	
<i>Génie Civil Eclairage Public</i>	13.645,70€	<i>Département CAP79</i>	29.595,65€
<i>Génie Civil Télécommunications</i>	27.262,32€	<i>CAN PACT</i>	3.130,77€
		<i>Commune</i>	8.181,60€
<b>Montant total HT</b>	<b>40.908,02€</b>	<b>Montant total HT</b>	<b>40.908,02€</b>
<b>Montant total TTC</b>	<b>49.089,62€</b>	<b>Montant total TTC</b>	<b>49.089,62€</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5212-24, L.5212-26, L.2224-31, L.2224-35 et L.2224-36,

Vu les statuts du Syndicat d'Electrification de la Région de Mauzé,

Vu la délibération d'adhésion de la Commune au Syndicat d'Electrification de la Région de Mauzé,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- ❖ d'approuver le montage financier tel que défini ci-dessus,
- ❖ d'autoriser le Maire à signer le plan de financement prévisionnel
- ❖ d'autoriser le Maire à signer, avec l'entreprise SAS DELAIRE, le devis de travaux de génie civil relatif aux compétences Eclairage Public et Télécommunications ;
- ❖ d'autoriser le Maire à signer, avec la société ORANGE, la convention particulière relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques,
- ❖ d'inscrire les crédits afférents au budget de la Commune sur l'exercice 2020,

POUR : 10

CONTRE : 00

ABSTENTION : 05

**COMMANDE PUBLIQUE/MARCHES PUBLICS**

**Enfouissement des réseaux « rue Croix Picot (partie basse) », « rue Grande Fontaine », « rue du Port (entrée) ». Demande de subvention CAP 79**

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DCM-61-19122019**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'opération d'enfouissement des réseaux « rue Croix Picot (partie basse) », « rue Grande Fontaine », « rue du Port (entrée) », la commune peut solliciter l'aide du Département grâce au programme CAP 79.

Ce programme de soutien à l'investissement est valable pour la période 2014-2020. La commune, à ce titre, dispose d'une enveloppe totale de 42.000,00€ dont une fraction a déjà été utilisée en cours de période. Le montant estimatif des travaux est de 40.908,02€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ❖ Sollicite l'aide du Conseil Départemental des Deux-Sèvres au titre du programme CAP 79 pour l'enfouissement des réseaux « rue Croix Picot (partie basse) », « rue Grande Fontaine », « rue du Port (entrée) »
- ❖ Arrête le budget suivant :

Dépenses		Recettes	
<i>Génie Civil Eclairage Public</i>	13.645,70€	<i>Département CAP79</i>	29.595,65€
<i>Génie Civil Télécommunications</i>	27.262,32€	<i>CAN PACT</i>	3.130,77€
		<i>Commune</i>	8.181,60€
<b>Montant total HT</b>	<b>40.908,02€</b>	<b>Montant total HT</b>	<b>40.908,02€</b>
<b>Montant total TTC</b>	<b>49.089,62€</b>	<b>Montant total TTC</b>	<b>49.089,62€</b>

POUR : 10

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

**DCM-05-23012020**

**COMMANDE PUBLIQUE/MARCHES PUBLICS**

Enfouissement des réseaux « rue Croix Picot (partie basse) », « rue Grande Fontaine », « rue du Port (entrée) ». Demande de subvention PACT 2.

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DCM-62-19122019**

Dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité, la CAN a créé un fond de soutien aux communes le « Programme d'Appui Communautaire au Territoire » (PACT) disposant d'un montant de 6 M € sur 2 ans (2016-2018). Ce montant de 6 M € a été renouvelé pour 2018-2020 (PACT 2 -ème génération). Ce programme accompagne les communes à la réalisation des objectifs du projet de territoire. Dans le cadre du PACT 2<sup>ème</sup> génération, les crédits restants mobilisables s'élèvent à 22.256,00€.

Considérant le programme d'enfouissement des réseaux « rue Croix Picot (partie basse) », « rue Grande Fontaine », « rue du Port (entrée) » dont le montant estimatif des travaux est affiché à 40.908,02€ HT, Monsieur le Maire propose de mobiliser une partie de ces crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ❖ Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais la subvention au titre du PACT et à signer tous les documents s'y rapportant.
- ❖ Arrête le budget suivant :

Dépenses		Recettes	
<i>Génie Civil Eclairage Public</i>	13.645,70€	<i>Département CAP79</i>	29.595,65€
<i>Génie Civil Télécommunications</i>	27.262,32€	<i>CAN PACT</i>	3.130,77€
		<i>Commune</i>	8.181,60€
<b>Montant total HT</b>	<b>40.908,02€</b>	<b>Montant total HT</b>	<b>40.908,02€</b>
<b>Montant total TTC</b>	<b>49.089,62€</b>	<b>Montant total TTC</b>	<b>49.089,62€</b>

POUR : 10

CONTRE : 00

ABSTENTION : 05

Clôture de séance à 22h30

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	DCM-01-23012020	Finances locales	Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 06 janvier 2020	
2	DCM-02-23012020	Commande publique	Restructuration et rénovation de la salle socio-culturelle. Demande de subvention DETR	
3	DCM-03-23012020	Commande publique	Enfouissement des réseaux « rue Croix Picot (partie basse) », « rue Grande Fontaine », « rue du Port (entrée) ». Validation de programme et plan de financement prévisionnel ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DCM-60-19122019	
4	DCM-04-23012020	Commande publique	Enfouissement des réseaux « rue Croix Picot (partie basse) », « rue Grande Fontaine », « rue du Port (entrée) ». Demande de subvention CAP 79 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DCM-61-19122019	
5	DCM-05-23012020	Commande publique	Enfouissement des réseaux « rue Croix Picot (partie basse) », « rue Grande Fontaine », « rue du Port (entrée) ». Demande de subvention PACT 2. ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DCM-62-19122019	

## Suivi de dossiers en cours pour information et approbation

### **\*\*Plaque commémorative - Sépulture au cimetière de M. René MATHE**

Un budget prévisionnel d'un montant de 400,00 euros est prévu au budget de la commune pour la réalisation d'une plaque en mémoire de M. René MATHE, ancien maire de la Commune. Cette plaque sera personnalisée en tenant compte des souhaits de la famille de M. MATHE. Un rendez-vous sera pris avec la famille pour prendre en considération les éléments à personnaliser.

### **\*\*Stationnements sur les espaces communaux**

Les activités et prestations de plusieurs entreprises occasionnent des effets non négligeables quant au stationnement sur les espaces publics communaux. Sans qu'il faille interdire ces situations, il convient malgré tout de veiller à règlementer ce stationnement. Une réunion de concertation sera prochainement lancée par la Commune en présence des professionnels concernés afin de rechercher le meilleur compromis entre la fréquentation et le succès des sites d'activités et le stationnement harmonieux à envisager sur le territoire communal, en particulier dans son centre-bourg.

### **\*\*Edition du « Petit Rexois »**

La prochaine commission du Petit Rexois est programmée le Jeudi 30 Janvier 2020 à 18h00 en Mairie.

***Prochain Conseil Municipal : Lundi 09 Mars à 20h00***